



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2025 A 19H30

Le 17 mars 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 11 mars 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, , Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Brahim OUAREM (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Philippe ROGER) Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI) Zagros-Hammi TUM (Pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 10

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Patricia BARTOLI est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Délibération n°25-19
DGA : Bachir MERGHEM
Service : Enfance-Scolaire
Affaire suivie par Thierry FOURNIER

ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES COMMUNALES AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 4 mars 2025,

CONSIDERANT l'élaboration de divers projets culturels, sportifs et autres visant à favoriser les besoins éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite soutenir financièrement ces initiatives après consultation des dossiers présentés et avis favorable de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale,

CONSIDERANT que pour l'année 2024/2025, des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Sainte Geneviève des Bois pourront bénéficier des subventions.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer les subventions relatives à divers projets d'écoles de la Ville pour un montant total de **3 996.65 €**, de la manière suivante :

PROJETS DIVERS :

ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
Joliot CURIE = 500 €	Jean JAURES = 700 €
Youri GAGARINE = 896,65 €	Romain ROLLAND = 1 300 €
Louis PERGAUD = 600 €	

DECIDE de verser ces aides aux coopératives des écoles concernées,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites à l'imputation 65744 au budget communal.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération